

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et dix-sept août à dix-heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

Absents excusés : Jean-Claude CHABAUD

Convocation en date du 11/08/2023

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 6

Objet : ENROCHEMENT SUITE A EBOULEMENT CHEMIN DES FAÏSSES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRES DES AMENDES DE POLICE 2023

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal, que suite aux pluies du mois de Juin, un éboulement important s'est produit sur le bord du chemin des Faïsses.

Il est nécessaire de faire des travaux de consolidation, afin de sécuriser le passage.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SIMLAC TERRASSEMENT pour effectuer ces travaux de réparation, qui s'élève à 10 279.20 €HT.

Il explique qu'il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de polices, il propose de demander 5000.00 €.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le projet de consolidation du chemin des Faïsses afin de sécuriser le passage,**
- **Valide le devis de l'entreprise SIMLAC TERRASSEMENT pour un montant de travaux de 10 279.20 € HT ;**
- **Dit que sa réalisation sera effective sous réserve de l'obtention du financement des amendes de police**
- **Sollicite l'aide financière du Département au titre des amendes de police pour un montant de 5000.00 €**
- **Approuve le plan prévisionnel de financement ci-après :**

*Département au titre des amendes de police :	5 000.00 € soit 48.64 %
*Commune :	5 279.20 € soit 51.36 %
Total :	10 279.20 €HT
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 18 août 2023.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

